

<b>Source name</b>	Jeudi 20 juillet 2023
Le Devoir	Le Devoir
<b>Source type</b>	• p. A1,A4
Press • Newspapers	• 1343 words
<b>Periodicity</b>	
Daily	
<b>Geographical coverage</b>	
Provincial	
<b>Origin</b>	
Montreal, Quebec, Canada	



## ÉTATS-UNIS

## Partie d'échecs à la Cour suprême

La tâche sera longue et ardue pour les démocrates qui veulent renverser la tendance amorcée par la droite conservatrice

STÉPHANIE MARIN

La balance de la Justice aux États-Unis penche désormais plus distinctement du côté droit que du côté gauche, et des critiques dénoncent qu'on lui ait arraché le bandeau des yeux, gage de son impartialité. Avec une série de jugements qui ont fait éclater des acquis de la société américaine, la Cour suprême des États-Unis a nettement amorcé un virage qui va altérer le futur des Américains. Pour la gauche, renverser cette tendance sera une entreprise longue et ardue, préviennent des experts.

La droite conservatrice tentait depuis des années de prendre le contrôle de la Cour suprême, afin de se débarrasser de jugements et de lois qu'elle estimait contraires à ses valeurs.

Pressentant ce résultat, les mouvements de gauche tremblaient à chaque élection qui portait avec elle la promesse de la nomination d'autres juges conservateurs, pouvant renverser des jurisprudences ayant façonné l'histoire sociopolitique du pays.

C'est chose faite depuis quelque

temps: la plus Haute Cour compte actuellement dans ses rangs une majorité de juges nommés par des présidents républicains, soit six sur neuf. Trois d'entre eux ont été choisis par l'ancien président Donald Trump.

Le bilan de cette Cour comprend l'annulation de la protection fédérale accordée au droit à l'avortement par l'arrêt historique *Roe v. Wade* de 1973. En juin dernier, la Cour a mis un terme à la discrimination positive pour la sélection des étudiants universitaires, une mesure destinée à corriger la sous-représentation des jeunes Noirs et des jeunes Hispaniques issue du passé raciste et ségrégationniste des États-Unis. La Cour a aussi grandement limité les pouvoirs de l'agence fédérale chargée de la protection de l'environnement, puis, fin juin, elle a donné raison à une femme qui réclamait le droit de refuser de créer des sites Web pour le mariage de couples de même sexe.

Des oreilles plus conservatrices Ce virage n'a pas commencé en 2023, et les récentes décisions de la Cour «n'ont créé aucune surprise», note Pierre Martin, professeur de science politique à

PATRICK SEMANSKY ASSOCIATED PRESS

l'Université de Montréal et spécialiste de la politique américaine.

Il rappelle que la mainmise sur la Cour est une entreprise que la droite américaine a amorcée il y a des décennies.

Mais «il est indéniable qu'avec les récentes nominations des juges Brett Kavanaugh, Neil Gorsuch et Amy Coney Barrett, les choix de Donald Trump, la Cour suprême a renversé certains totems de la jurisprudence progressiste des années 1960 et 1970», précise Paul Daly, professeur de droit à l'Université d'Ottawa. Si une partie de la population craignait ce résultat, une autre y est tout à fait favorable, signale-t-il.

Les récentes décisions de la Cour sont réellement le fruit des dernières nominations, note la chercheuse Véronique Pronovost, membre de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques. Les arguments plaidés pour faire casser des jugements, notamment sur l'avortement ou la discrimination positive, n'étaient pas nouveaux: ils

ont simplement eu une oreille plus attentive des magistrats désormais installés sur le banc.

Infirmier des précédents n'est pas en soi signe de dysfonction d'une cour: cela se produit dans tous les pays, même au Canada, rappelle le professeur Daly, aussi titulaire de la Chaire de recherche de son université en droit administratif et gouvernance. Par contre, il n'y a pas beaucoup de pays où l'on nomme des juges à la Cour suprême avec comme objectif précis que des précédents soient cassés, poursuit-il. «Ça, c'est très américain.» On peut s'attendre à de nombreux changements, prévient le professeur Martin.

Les prochaines cibles Paul Daly anticipe des tentatives de limiter les pouvoirs du président et ceux des agences administratives fédérales, et il estime que la Cour suprême des États-Unis aura l'appétit de revoir les règles sur le financement public des écoles religieuses.

De leur côté, le professeur Martin et la chercheuse Pronovost croient que la plus haute instance judiciaire du pays pourrait se pencher à nouveau sur le droit au mariage pour les conjoints de même sexe.

Si la Cour suprême est scrutée de près, il ne faut pas oublier les 13 influentes cours d'appel, puisqu'elles tranchent des dossiers éminemment politiques. Le gouvernement Trump est d'ailleurs parvenu à créer un renversement idéologique au sein de trois d'entre elles, qui sont passées de majoritairement démocrates à majoritairement républicaines, explique Mme Pronovost.

Non seulement Trump y a fait nommer une quantité importante de juges, soit presque le même nombre en 4 ans (54

juges) que le président démocrate Barack Obama en 8 ans (55 juges), il a aussi choisi des candidats très jeunes qui vont y siéger durant des décennies.

Quant à la Cour suprême, Paul Daly rappelle que ses juges signent des décisions unanimes dans de nombreuses causes, leurs opinions n'étant pas fracturées selon leur idéologie politique. La ligne de division se voit surtout dans les dossiers très politisés, note-t-il.

Par exemple, dans des décisions rendues cette année sur le droit de vote, la Cour a notamment refusé de rendre nulles les protections contre le «gerrymandering», un découpage qui aurait pourtant bénéficié au Parti républicain.

Par contre, un changement retient l'attention, signale le professeur Martin: avant, des juges appartenant au coin droit du spectre politique pouvaient quand même se ranger dans le camp libéral sur certains sujets. Ce ne serait plus autant le cas, notent MM. Martin et Daly, voyant les juges libéraux, comme les conservateurs, de plus en plus confinés aux deux extrêmes politiques.

Le professeur Martin rappelle aussi que ce virage à droite des États-Unis, s'il est tributaire d'un conservatisme social, est aussi motivé par un conservatisme économique, financé par des milliardaires prônant la réduction du contrôle gouvernemental sur leurs activités économiques. Bref, il doit être compris sur les deux fronts: les enjeux sociaux donnent une base électorale, le virage vise d'autres objectifs plus économiques.

Retour éventuel du balancier Selon le professeur Daly, vu l'âge actuel des juges — ceux nommés par Trump sont jeunes, entre 51 et 58 ans —, cela va

prendre plusieurs élections avant que les démocrates n'inversent la tendance au sein de la Cour suprême.

«Ça va être très difficile à renverser et ça va prendre du temps», renchérit le professeur Martin. Les juges de tous les tribunaux seront confrontés à la nouvelle jurisprudence et devront l'appliquer.

Mais l'expert Daly note que même si la Cour suprême demeure dominée un temps par des juges conservateurs, les États ont aussi des pouvoirs et ils peuvent adopter des lois plus progressistes. Tout n'est pas perdu pour les démocrates, dit-il. «Le champ de bataille a peut-être changé.» Sans oublier que les démocrates ne restent pas les bras croisés: le président Joe Biden a choisi d'embarquer dans la course aux nominations afin de tenter de rééquilibrer le paysage judiciaire pour éviter, autant que possible, l'imposition d'une vision conservatrice et chrétienne des droits et libertés. En février 2023, après un peu plus de deux ans de mandat, il avait nommé 100 juges, contre 88 pour Trump au même stade de sa présidence, souligne Mme Pronovost.

Le Sénat américain doit toutefois approuver les choix du président pour la Haute Cour. Les démocrates y détiennent actuellement une faible — et donc fragile — majorité.

L'actuel président est donc extrêmement conscient des défis que la politisation et la polarisation des tribunaux entraînent en matière de politiques publiques et sociales, constate Mme Pronovost. L'impact de ses actions devrait se voir au cours des prochaines années.

LE DEVOIR

**Illustration(s) :**

En haut, des militants anti-avortement se sont tenus devant le Capitole, à Washington, le 20 janvier dernier après que la Cour suprême a annulé l'arrêt Roe vs. Wade. En bas, des personnes manifestent devant la Cour suprême, à Washington, en juin, après que celle-ci a interdit la discrimination positive dans les admissions à l'université. SCOTT APPLEWHITE ET JOSE LUIS MAGANA ASSOCIATED PRESS